

## PREAMBULE À LA GUERRE D'ALGÉRIE

La paix c'est seulement de la guerre contenue, de la guerre empêchée ou de la guerre différée, de même que la guerre est toujours de la paix qui attend la solution ou la dissolution de la guerre dans la négociation, la diplomatie, d'autres politiques ou, hélas, dans une autre violence telle qu'une autre guerre ou une mésaventure totalitaire qui est, elle aussi, une forme de guerre intérieure. Il n'existe pas de véritable antinomie entre la paix et la guerre. Elles forment une continuité, un équilibre dans lequel, quand l'une s'estompe, l'autre se développe en un cynique et imparable mouvement alternatif. Il forme, comme des vagues, les fluctuations de l'histoire. Celles-ci exaltent, enfièvrent ou broient les femmes et les hommes qui, tour à tour, les agissent, les vivent et les subissent. C'est plus particulièrement le cas des guerres coloniales quand elles ne se terminent pas, lors de la conquête, par l'extermination des populations envahies ou par l'anéantissement quasi total de leurs cultures. La paix coloniale n'est que l'illusoire aboutissement de la violence de l'envahissement. Elle se fracasse dans le brutal renversement que provoque la décolonisation qu'elle a involontairement mais inéluctablement fécondée dans l'humus de cette terre sur laquelle elle pensait s'installer dans la chimère de "l'éternité historique". Ce fut précisément ce que connût la France, au 20<sup>ème</sup> siècle, dans ses possessions et protectorats asiatiques, africains et nord-africains.

Il n'est pas excessif de dire que la Guerre d'Algérie prit son origine le 14 juin 1830, lorsque le corps expéditionnaire français posa ses premiers pieds sur les plages de Sidi-Ferruch à l'ouest d'Alger. L'affrontement s'inscrivait dans ses pas par la distinction qui, s'établirait, inévitablement, entre les "sujets français", assujettis à la France mais n'ayant pas les droits liés à la citoyenneté et les "citoyens français" de plein droit, deux statuts dissemblables quotidiennement confrontés sur un même sol. La dissemblance des cultures, traduite en distances administratives, tranchait les lois jusque dans les dispositions juridiques concernant les uns et les autres ; elle se dessinait sur les cartes des villes, entre quartiers européens et quartiers arabes ; traçait des lignes de clivages dans les paysages ruraux et subdivisait les calendriers des cultes musulman, chrétien et juif, aussi.

La France d'Algérie unissait dans le même destin des Français venus de métropole, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Allemands et des natifs de quelques autres origines européennes plus rares. Leurs enfants furent consacrés Français par la loi du 26 juin 1889 à la seule condition que leurs parents fussent, eux-mêmes, nés en Algérie. Ainsi, dans un pays qui légitimait la nationalité par le droit du sol depuis 1851, lorsque deux enfants, l'un d'origine européenne, l'autre d'origine berbère ou arabe naissaient sur le même sol, de parents nés, eux aussi, sur cette même terre, le premier intégrait, directement la nationalité par la citoyenneté mais pas le second. Cette disposition fut qualifiée, à l'époque, de "monstre juridique". C'était, aussi, une nuée civilisationnelle tourmentée, chargée de tempêtes et de foudre. Les juifs, présents en Afrique du Nord dès l'antiquité, s'étaient déjà vus conférer la nationalité française par le Décret Crémieux du 24 octobre 1870 pour des raisons de proximité culturelle et de francisation, par le nombre de nationaux Français, de la conquête. Ce décret esquissait une dislocation des rapports millénaires, pas toujours cordiaux mais acceptés, entre Juifs et Musulmans. Corrélativement, les peuples berbères, premiers résidents constitués en tribus du sud méditerranéen et les peuples arabes venus aux environs de l'an 680, sur le territoire qui deviendrait l'Algérie, se constituèrent une identité partagée par la référence commune à l'Islam, élément majeur de différenciation avec les citoyens Français de souche européenne. Il en naquit un sentiment de nationalité par réplique à l'émergence de la nationalité française sur ce territoire d'Afrique du Nord.

« On a modernisé l'Algérie. .../... Les résultats satisferaient les plus difficiles. On n'a omis qu'une chose essentielle : moderniser ses habitants. Et on est arrivé ainsi à un anachronisme frappant. Sur une terre européenne, aux cadres européens, vivent six millions d'orientaux. » – Ferhat Abbas<sup>1</sup>. Cette contradiction ne cessa de croître. Elle se ponctua de séquences malheureuses, tragiques ou féroces dont l'histoire a conservé la mémoire : le pillage d'Alger après la prise de la Ville, en juillet 1830, la prise de la smalah d'Abd el-Kader aux Sources de Taguin, en mai 1843 et les "enfumades" perpétrées par les troupes des généraux Cavaignac et Bugeaud en 1844 et 1845. Moins nombreuses que leur très sinistre réputation le laisse imaginer, celles-ci consistèrent à enfumer, dans des grottes, à l'aide d'intenses brasiers, des populations tribales résistant à la conquête de leur territoire quand elles se réfugiaient dans des excavations, après des coups de main. Les plus tragiques d'entre elles furent celles du Dahra, non loin de Mostaganem, qui durèrent trois jours, du 18 au 20 juin 1845, et firent, selon les sources, entre 700 et 1 200 victimes, femmes, enfants et hommes, asphyxiés et carbonisés avec leurs animaux domestiques dans des cavités. Cette technique fut, parfois, réutilisée, après 1954, par l'Armée française contre des combattants de l'A.L.N., l'Armée de Libération Nationale, assiégés dans des cavernes difficiles à réduire.

Plus proche du début de la Guerre d'Algérie, le 8 mai 1945, pour fêter la victoire des alliés sur le Régime nazi, un défilé fut organisé à Sétif comme partout ailleurs sur les territoires français. Les populations de souches européennes et les populations plus anciennement autochtones dans les rangs desquelles se trouvaient des éléments des troupes indigènes qui avaient combattu l'Armée allemande, s'apprêtaient à y participer. Les mouvements nationaliste, anticolonialiste et indépendantiste appelaient, eux, à manifester, pour faire entendre leurs revendications à cette occasion. Dans une ambiance festive mais tendue, un policier tira sur un jeune scout musulman, Bouzid Saâl, qui bravait une interdiction administrative en agitant un drapeau algérien, encore presque inconnu mais déjà prohibé par principe. La réaction violente des Musulmans provoqua le massacre abominable de vingt-sept personnes d'ascendances européennes et juives, en un premier temps, qui devinrent une centaine dans les jours suivant, ce qui déclencha, une tuerie tout aussi effroyable de sept-cents personnes, d'abord, pour atteindre, très vraisemblablement, selon les estimations les plus plausibles, près de 15 000 morts, après la création de milices constituées de Français de souche européenne, l'intervention de l'Armée dont la Légion étrangère et l'extension de la répression à Guelma et à Kerrata, autres villes du Constantinois.

La 2<sup>ème</sup> guerre mondiale venait de s'achever et la Guerre d'Algérie devenait, à partir de ce 8 mai 1945, inéluctable.

Elle adviendra sans équivoque, 9 ans plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Mohamed Boudiaf, ancien adjudant de l'Armée française ayant combattu à Monte Cassino et Didouche Mourad, tous les deux membres fondateurs du Front de Libération Nationale (F.L.N.), firent diffuser dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, depuis Tunis, la "Déclaration du 1<sup>er</sup> novembre 1954" qui exigeait l'indépendance nationale par l'instauration d'un Etat algérien, souverain, inspiré par les préceptes de l'Islam, tout en respectant les libertés fondamentales sans discrimination liée à l'origine ou à la religion, ce qui n'était pas sans annoncer des frictions structurelles entre la culture arabo-berbère et la culture européenne en raison de leurs conceptions divergentes des sources du droit relatif à la nationalité, entre autres domaines juridiques.

Ce 1<sup>er</sup> novembre, soixante-dix attentats répartis dans une trentaine de lieux, faisaient entendre les premiers hurlements de la Guerre.

Dans un ouvrage intitulé "La Tragédie Algérienne"<sup>2</sup>, l'analyse la plus indépendante des idéologies, celle de Raymond Aron, la révélait perdue pour la France, dès 1957. En 1980, lors d'un entretien avec des journalistes, il résumait ainsi, sa pensée. « On avait le choix de maintenir pendant des années, l'Algérie française par l'intermédiaire d'une armée avec une protestation de plus en plus violente d'une partie de la Nation française. Ou bien, on trouvait une solution politique et il n'y avait que deux solutions politiques durables, possibles : ou bien c'était, à terme, l'indépendance de

l'Algérie ou bien l'Algérie partie intégrante de la France. Les Français d'Algérie, quand ils ont compris que l'indépendance des Algériens dans l'Algérie seule, signifiait la domination des Musulmans ... ça allait de soi ; ils étaient dix contre un ; alors, les Français d'Algérie ont conçu l'intégration des Musulmans d'Algérie dans la France entière. C'était la fameuse formule « de Dunkerque à Tamanrasset ». Bien ! Mais, à l'époque il y avait déjà dix millions de Musulmans ; c'était déjà substantiel. Ça représentait un peu moins d'un quart [de la population métropolitaine]<sup>3</sup> mais, en, 1980, les Algériens sont plus de vingt millions. A la fin du siècle, ils seront entre trente et quarante millions. Or, si les trente à quarante millions des musulmans sont parties intégrantes de la France, la Chambre des députés, l'Assemblée Nationale, sera composée de 40 %, 50 % de Musulmans ce qui était impensable. C'était strictement impossible. ».

L'idéologie, les illusions de l'histoire et leur enfance, la doctrine, eurent raison de la raison elle-même. La doctrine officielle énoncée par Guy Mollet, Président du Conseil sous la 4<sup>ème</sup> République, c'était : « La France ne permettra jamais que les Algériens d'origine européenne abusent de leurs avantages économiques actuels en cherchant à exploiter les Musulmans mais elle n'acceptera jamais non plus que les Musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité d'origine européenne. La France n'abandonnera jamais l'Algérie. ».

Malgré les mises en garde de Raymond Aron et de quelques très rares autres clairvoyants, la guerre se poursuivit avec les fardeaux de terreurs qui accompagnent toutes les conflagrations. Militairement, elle fut gagnée par la France mais en étant destinée à être permanente ; politiquement, elle était perdue tout simplement parce qu'elle avait commencé. Des milliers d'appelés débarquèrent par vagues des bateaux dans les ports d'Algérie et, parfois, de Tunisie.

La nouvelle forme de guerre, mise en œuvre par des attaques dispersées et dissociées, des embuscades, des assassinats isolés, des poses d'explosifs dans des lieux publics ... dans lesquels personne ne discernait ni plan d'assaut ni stratégie conventionnelle fit d'abord penser à un épisode conjoncturel de rébellion désordonnée ne relevant que d'une simple opération de maintien de l'ordre. Les effectifs militaires français étaient d'environ 50 000 hommes. Les appelés l'étaient pour 18 mois, durée légale du service militaire de l'époque. En 1955, ces effectifs s'élevèrent à 190 000 hommes et en 1956, avec le flux des rappelés, ils passèrent à 400 000. En 1957, le changement de la durée du service militaire de 18 à 30 mois les fit atteindre 450 000 hommes. Les appelés constituaient 57 % de cette marée. Presque 12 000 appelés, 11 913 ou 15 583 ou, 12 954, ou ... si l'on essaie d'en croire l'impossible précision des documents officiels et de leurs commentaires médiatiques, y moururent. Environ 7 350 furent tués au combat, 3 500 dans des accidents d'armes à feu ou de véhicules, plus de 550 de maladie et plus de 500 furent portés disparus,

dont, très vraisemblablement, quelques déserteurs restés inconnus. Les autres introuvables, évanouis dans les fumées de l'histoire algérienne, furent assassinés dans des débauches d'horreurs.

Quels que fussent leurs statuts et leurs identités, entre 1952 et 1954, prémices et débuts formels de la Guerre d'Algérie et entre 1962 et 1965, sa fin officielle et l'extinction réelle des attaques et des embuscades, toutes les personnes présentes en Algérie souffrirent, comme toujours, dans toutes les guerres, pour ce qu'elles avaient vu, subi ou fait mais, les plus meurtries, autant dans le corps que dans l'âme, furent les combattants de terrain de l'A.L.N. et ceux de l'Armée française, ses appelés, plus particulièrement, eux que la géographie politique avait tenue à distance de ce territoire lointain et inconnu ; eux qui n'avaient pas choisi ce destin ; eux qui de la réception de leur feuille de route pour le service militaire à leur remise de paquetage aux gendarmeries locales, l'avaient regardée dans les yeux et avaient été sidérés, ahuris, aveuglés par la peur et le courage qu'elle exhorte à venir à son secours ; par la violence qui suffoque la raison et la morale, et par la fraternité d'arme, sorte de gémellité qui fait de la mort du plus proche de soi, une dégradation personnelle quêtant la vengeance en guise d'irréalisable réhabilitation, ... et tous ces sentiments complexes que les mots du quotidien ne peuvent communiquer. Ils motivent le silence dans lequel se sont enclos ces combattants involontaires.

D'une manière générale, la guerre et ce qu'y vivent ou font les soldats est une expérience dont ceux qui ne l'ont pas connue et pratiquée ne peuvent approcher la nature. Seules, les paroles des hommes du rang qui l'endurent, au plus près de la terreur, de l'émotion ou de l'exaltation d'y survivre, peuvent dire ce qu'ils en connaissent, simplement.

<sup>1</sup> Fondateur de l'U.P.A., l'Union Populaire Algérienne, Président du premier Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (G.P.R.A.), Président de l'Assemblée Nationale Constituante après l'indépendance et, de ce fait, premier chef de l'Etat algérien.

<sup>2</sup> Ed. Plon – Coll. Tribune libre – Paris – Juin 1957

<sup>3</sup> Note de l'auteur

*Vous pouvez poursuivre gratuitement cette lecture sur internet ou télécharger le livre l'Oued Rouge chez Turfu Les Editions : à l'adresse suivante :*

*<https://www.turfuleseditions.com>.*

*Page 2 —> Cliquer sur le Pdf*

*Vous pouvez, aussi le commander (23 € frais d'envoi compris) par courriel chez son auteur :*

*[antoine.delaunay44@gmail.com](mailto:antoine.delaunay44@gmail.com)*

